

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Faulx  
Siège social : Mairie de FAULX (54760)**

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	qui ont pris part au vote de la délibération
15	14	15

DATE DE LA CONVOCATION 19 juin 2017
--

L'an deux mil dix sept et le vingt-huit juin à 18 h en Mairie de Faulx,

Les membres de ce Conseil, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur GRANDIEU Dominique, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, LUX Céline, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG Pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, RISSE Lionel et MASSON Eric.

**Etaient absents :**

- Mme MICHALAK Jocelyne donne pouvoir à M. AUBERTEIN Hubert.

**N° 10**

**Tarifs péri et extra scolaires à compter de 2017/2018  
et forfait mini-camp à partir de l'été 2017**

Mme Isabelle HUGO-SIMON propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs périscolaires suivants à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 en précisant que ce sont uniquement les tarifs des enfants extérieurs à la Commune qui ont évolué :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<750	QF>ou=750	QF<750	QF>ou=750
<b>Garderies</b>				
- Matin (1h)	1,75 €	2,25 €	2,50 €	3,00 €
- Soir (2h)	2,30 €	2,80 €	3,00 €	3,50 €
- Vendredi (15h30-16h30)	1,65 €	2,15 €	2,50 €	3,00 €
<b>Mercredis-Loisirs</b>				
- Après-midi (13h30-18h00)	5,00 €	6,00 €	6,00 €	7,00 €
<b>Garderie et Mercredis-Loisirs</b>				
- Pénalité retard (1a 1/2h)	10,60 €	10,60 €	11,00 €	11,00 €
<b>Temps d'Activités Périscolaires</b>				
- Forfait mensuel (1)	13,50 €	16,20 €	17,00 €	19,91 €
- Pénalité pour retard d'inscription ou désistement	30,00 €			
<b>Majoration pour retard d'inscription</b>				
- Tarifs + pour chaque prestation	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

(1) Obligatoirement inscription à l'année scolaire complète.

.../...

M. Patrice DUMAS propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs extrascolaires suivants à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<800	QF>ou=800	QF<800	QF>ou=800
<b>Centres aérés</b>				
Journée complète sans CAF		16,00 €		17,00 €
Journée avec CAF	8,00 €	12,20 €	9,00 €	13,20 €
Journée avec CAF + ATL	4,50 €	8,70 €	5,50 €	9,70 €

M. Patrice DUMAS propose également aux membres présents de fixer un nouveau tarif à compter du centre aéré d'été 2017 de 50 €/enfant/semaine pour leur participation aux mini-camps.

**Pour information tarifs Bassin de Pompey :**

De 09/2017 à 07/2018	QF<650	650<QF<800	800<QF<1000	1000<QF<1350	1350<QF<1500	QF>1500
<b>Restauration scolaire</b>						
Repas enfant	4,00 €	4,30 €	4,60 €	4,70 €	4,80 €	4,95 €

Tarifs particuliers (hors QF) :

- Repas scolaires extérieurs au Bassin (hors convention de partenariat) 4,95 €
- Repas scolaires hors délai de réservation 6,00 €
- Goûters 0,70 €
- Repas scolaires avec Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) (repas apportés par les parents) 2,50 €
- Repas pour les adultes du service de restauration et le personnel communal 3,50 €
- Repas pour les adultes extérieurs au service de restauration 5,00 €

Vente directe de repas :

- Repas des centres de loisirs 3,50 €
- Repas des Foyers de Personnes Agées 4,50 €
- Repas fournis aux entreprises de service 5,00 €
- Repas livrés par les CCAS 4,50 €
- Repas livrés en direct aux personnes âgées 7,80 €
- Repas fournis aux associations sportives et de loisirs 4,70 €
- Clubs Séniors 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 - fixe les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires de la Commune comme indiqués ci-dessus et prend acte des tarifs restauration scolaire du Bassin de Pompey.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215401886-20170628-DCM10-28-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2017  
 Publication : 30/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation



Pour expédition conforme,

Le Maire,



Dominique GRANDIEU